

**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
(PNUD)
Port-au-Prince – République d’Haïti**

**RAPPORT FINAL D’EVALUATION
DU « PROGRAMME D’APPUI AU SYSTEME NATIONAL
DE GESTION DES RISQUES ET DES DESASTRES » (PASNGRD)**

Elaboré par : Alexandre Richelieu – Consultant Indépendant
Avec l’aimable collaboration de Monsieur Patrick Vieux, Expert en Suivi-Evaluation PASNGRD
11 mai 2017

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

ASEC	Assemblée des Sections Communales
BAC	Bureau Agricole Communautaire
CASEC	Conseil d'Administration des Sections Communales
CCPC	Comité Communal de Protection Civile
CDC	Comité de Développement Communal
CDGRD	Comité Départemental de Gestion des Risques et des Désastres
CDPC	Comité Départemental de Protection Civile
CDSC	Comité de Développement des Sections Communales
CLGRD	Comité Local de Gestion des Risques et des Désastres
CNGRD	Comité National de Gestion des Risques et des Désastres
COUD	Centre d'Opérations d'Urgence Départemental
COUL	Centre d'Opérations d'Urgence Local
COUN	Centre d'Opérations d'Urgence National
CPC	Comité de Protection Civile
CT	Collectivité Territoriale
CTD	Coordonnateur Technique Départemental
CUL	Centre d'Urgence Local
DGC	Direction de Gestion des catastrophes
DPC	Direction de la Protection Civile
EIC	Equipe d'Intervention Civile
EVC	Evaluation des Vulnérabilités et des Capacités
GRD	Gestion de Risques et des Désastres
OCB	Organisation Communautaire de Base
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
Projet-RRD	Projet de Réduction des Risques et des Désastres
SAP	Système d'Alerte Précoce
SCAP	Système Communautaire d'Alerte Précoce
SNGRD	Système National de Gestion des Risques et des Désastres
SIMEX	Exercice de simulation
SPGRD	Secrétariat Permanent des Risques et des Désastres

RESUME EXECUTIF

A. Contexte

La République d'Haïti est située dans une zone particulièrement menacée par les aléas naturels aussi bien d'origine hydrométéorologique (cyclones, inondations, vent violent) que géologique (séismes, tsunami, glissement de terrains).

Les conditions d'extrême pauvreté, combinées avec d'autres facteurs tels que la dégradation massive de l'environnement et l'instabilité récurrente de la situation politique, et notamment la crise alimentaire, ont contribué considérablement à mettre le pays dans une situation d'extrême vulnérabilité face aux aléas naturels. En effet, Haïti est considérée comme un des pays qui a un des plus grands indices de risques aux désastres dans le monde.

Haïti est situé dans une zone particulièrement menacée par les aléas naturels aussi bien d'origine hydrométéorologique (cyclones, inondations, vent violent) que géologique (séismes, tsunami, glissements de terrains).

Les conditions d'extrême pauvreté, combinées avec d'autres facteurs tels que la dégradation massive de l'environnement et l'instabilité récurrente de la situation politique, et notamment la crise alimentaire récente, ont contribué considérablement à mettre le pays dans une situation d'extrême vulnérabilité face aux aléas naturels. En effet, Haïti est considérée comme un des pays qui a un des plus grand indices de risques aux désastres dans le monde.

A ce titre, Haïti est un pays prioritaire pour l'assistance financière et technique de la Communauté Internationale.

Le PNUD a joué un rôle important pour le renforcement et le développement du Système National de Gestion de Risques et Désastres en Haïti. Impliqué depuis 2001 dans ce processus, le PNUD a poursuivi une stratégie de renforcement des capacités nationales qui se structure autour de 5 axes, dont :

- a. support institutionnel,
- b. identification des risques,
- c. gestion des connaissances,
- d. réduction des risques dans les secteurs,
- e. la préparation de la réponse.

Cet appui permanent et continu a permis de mettre en place au niveau central et décentralisé, un dispositif institutionnel pour la gestion des risques et des désastres.

Il a considérablement contribué au renforcement du Système Nationale de Gestion des Risques et des Désastres en général, et de la Direction de la Protection Civile, en particulier, dans les activités liées à la préparation pré-catastrophe et coordination de réponse aux désastres en Haïti.

Les activités réalisées ont largement contribué à une meilleure visibilité du system national de gestion de risques et désastres aussi bien au niveau national qu'au niveau international.

Ces activités ont abouti à mobiliser des ressources financières et techniques provenant d'autres acteurs internationaux pour le système de gestion de risques et désastres.

Le Programme d'Appui au Système National de Gestion des Risques et Désastres (PASNGRD) qui constitue la deuxième phase d'appui du PNUD, a été initié en 2011 pour répondre aux priorités du Gouvernement en matière de connaissance du risque et de renforcement des structures et mécanismes permettant une meilleure prise en compte de la réduction des risques de catastrophes dans les processus de planification nationale. La prise de conscience de la population haïtienne aux risques de désastres a été également une priorité du Gouvernement.

Le PASNGRD contribue à la réalisation des effets 2 et 3 de l'ISF et le produit 11 du CPAP qui visent un appui au renforcement des capacités du Système national de gestion de risques et de désastres (SNGRD), pour une meilleure réduction et gestion des risques a tous les niveaux en Haïti.

Les bénéficiaires directs du PASNGRD sont les acteurs du Système national de gestion de risques et de désastres tant au niveau central que dans les 10 départements du pays. Indirectement, les actions du programme touchent l'ensemble de la population haïtienne.

Sur le plan opérationnel, en plus des ressources régulières du PNUD, le PASNGRD reçoit les appuis financiers d'autres partenaires bilatéraux et multilatéraux notamment la Banque Mondiale à travers les Fonds de la facilite globale de réduction des risques de catastrophes(GFDDR), ECHO, DFID, USAID, NORVEGE. Ces fonds sont gérés par le PNUD à travers le mécanisme d'exécution directe et/ou nationale. Le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales à travers la Direction de la Protection Civile, assure la mise en œuvre du programme en qualité de partenaire d'exécution.

B. Objet de l'évaluation

Le Programme d'appui au système national de gestion des risques et désastres a été initié un an après le séisme dévastateur de 2010, pour répondre, aux côtés d'autres partenaires, aux priorités du Gouvernement haïtien en matière de prévention, préparation et réponse aux désastres. Ceci, à travers la mise en place des structures et mécanismes ainsi que le renforcement de capacités institutionnelles, individuelles et systémiques à l'échelle nationale, départementale et locale. L'évaluation a pour objet de mesurer la performance et la pertinence des interventions du PNUD en appui au système nationale de gestion des

risques et désastres durant les cinq années d'exécution. Les résultats de cette évaluation permettront au PNUD et à ses partenaires nationaux, de réajuster leurs interventions dans le domaine de la gestion des risques de désastres dans une perspective d'optimisation, de rationalisation et de durabilité. Ils permettront également au PNUD de capitaliser sur les bonnes pratiques et les leçons apprises dans le cadre de son nouveau cycle de programmation 2017 - 2021.

C. La méthodologie d'évaluation.

La méthodologie utilisée pour cette évaluation a été basée sur :

- le caractère profondément participatif dans toutes ses étapes, ayant comme objectif de connaître et faire valoir les opinions d'un maximum des acteurs impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme, mais aussi dans la validation des résultats, des leçons tirées, de la synthèse des conclusions et des recommandations ;
- l'impact des résultats du programme dans l'ensemble des mesures visant la gestion des risques et des désastres en Haïti.

D. Les acquis, les difficultés et les leçons tirées dans la réalisation du programme.

Axe 1 : Support institutionnel :

Les acquis :

- Renforcement du SNGRD, ce qui a conféré à ce dernier plus de crédibilité devant le Gouvernement et les bailleurs de fonds.
- La coordination à travers les différentes plateformes comme la Table Thématique sur les désastres, le Forum GRD et aussi la rencontre des bailleurs.
- Renforcement des capacités de coordination de la DPC en cas de désastre.

Les difficultés :

- ▶ L'absence du cadre légal régissant la gestion des risques et désastres.

Leçons tirées :

- ✚ L'appui de proximité fourni tant au niveau national que départemental dans la gestion des risques et des désastres a permis le renforcement institutionnel.
- ✚ La flexibilité du programme a permis de suivre les directives et attentes du Gouvernement.

Axe 2 : Identification des risques :

Les acquis :

- Le PASNGRD a permis l'émergence du Comité Scientifique qui a été mis en place, grâce à la mise à disposition d'une expertise pendant une longue période dans le domaine du risque sismique. Le programme a permis aussi

l'élaboration d'une feuille de route et de la cartographie pour le risque sismique.

Les difficultés :

- ▶ Les fonds de courte durée obtenus n'ont pas permis de continuer cette expertise. L'implication de plusieurs bailleurs de fonds (dont les exigences et les objectifs sont très différents) a conduit au ralentissement de l'appui technique. Aussi, il y a eu un manque de financement pour l'implantation des TIC.

Les leçons tirées :

- ✚ Le PASNGRD a permis la mobilisation des ressources pour la mise en place à d'autres programmes (le programme séisme grand-nord, le projet résilience, le projet des risques urbains, qui s'est détaché complètement du PASNGRD.
- ✚ Cette expertise a permis de développer les 2 (deux) concepts : multi-risques et résilience.

Axe 3 : Gestion des connaissances :

Les acquis :

- Le PASNGRD a permis la création et la mise en place du Comité Technique « Education du public » en lien avec les équipes techniques des autres projets sur la capacité de compréhension du public et une amélioration de la communication étatique.
- Le développement des réflexes du public face aux risques.

Les difficultés :

- ▶ Cet axe devait être accompagné par les nouvelles technologies, mais le manque de financement n'a pas permis le développement des plateformes de dialogue et de concertation. Le financement disponible, insuffisant, était assuré pour une période trop courte ce qui n'a pas permis de planification à court et moyen terme.

Les leçons tirées :

- ✚ Pour assurer la bonne gestion des connaissances, l'utilisation des nouvelles technologies de l'information, à une plus grande échelle, est indispensable.

Axe 4 : Réduction des risques dans les secteurs :

Les acquis :

- L'appui pour l'organisation de la formation « in situ » et à l'étranger a permis d'accroître le niveau des compétences des agents des différents secteurs.
- Le dialogue établi a permis, à travers le Secrétariat Permanent de Gestion des Risques et des Désastres, l'établissement d'un dialogue plus large avec les secteurs.
- L'établissement des critères de résilience.

Les difficultés :

- ▶ L'intégration et l'appropriation des critères de risque au sein des ministères exige un appui institutionnel au niveau de certains ministères.

Les leçons tirées :

- ✚ Les changements fréquents de gouvernement, ont conduit à un perpétuel recommencement du dialogue avec les autorités gouvernementales. Le management du PNUD a fait, en permanence, des efforts pour renouer ce dialogue à chaque changement de gouvernement.

Axe 5 : La préparation à la réponse aux désastres :

Les acquis :

- Il s'agit de l'axe le plus fort du PASNGRD. Il a permis le développement d'un réflexe de préparation à tous les niveaux stratégiques et opérationnels, la mise en place des mécanismes et outils pour la réponse.

Les difficultés :

- ▶ Le manque de ressources humaines dans les institutions, dans la mise en œuvre de la stratégie de sortie.
- ▶ Stratégiquement, les actions du programme ne touchent pas directement le niveau communal et local.

Les leçons tirées :

- ✚ Face à 2008, le programme a permis le développement, au niveau du pays, d'une meilleure réflexion de préparation aux risques et désastres. (institutionnel, opérationnel et fonctionnel).

D. Les bonnes pratiques.

- Le PASNGRD a associé les acteurs nationaux et internationaux œuvrant dans le domaine de la gestion des risques et des désastres, au processus de réflexion et d'action en vue de l'atteinte des effets escomptés.
- Lors des entrevues avec les différents acteurs décentralisés, (Coordonnateurs Départementaux, autorités locales et bénéficiaires) il est ressorti que ces derniers sont conscients qu'il est important de partager avec les autres membres des communautés les connaissances apprises dans le cadre de leur formation et du renforcement de leurs capacités en matière de gestion des risques et des désastres.
- Le partenariat stratégique adopté par le PNUD, basé sur une approche participative et de permanente concertation, a été très efficace et il devrait pris en considération dans d'autres projets et programmes du PNUD Haïti.

- La mise en place des différentes plateformes de concentration qui ont amélioré la coordination à tous les niveaux.

E. Les conclusions et les recommandations de l'évaluation.

a. CONCLUSIONS.

i. Le rôle du PNUD a été participatif, pluri-institutionnel, flexible et de dynamique ascendante.

Par rapport aux critères d'évaluation :

- ❖ cet appui a été pertinent : il a répondu à une priorité nationale urgente.
- ❖ l'appui a été efficace : il a permis d'accroître les capacités de la partie nationale.
- ❖ l'appui a été efficient et les dépenses en conformité avec les budgets approuvés. Cependant, la capacité d'absorption limitée de la partie nationale n'a permis qu'une réalisation de 89,0 % du budget approuvé (dépenses/budget approuvé) sur l'ensemble de la période 2010 – 2016.
- ❖ l'appui a atteint l'impact escompté : il a apporté le support nécessaire à l'institutionnalisation du système de gestion des risques et des désastres.
- ❖ la pérennité des acquis est conditionnée par la continuation de l'appui par le PNUD.

ii. Le PASNGRD a abordé d'une manière singulière, exclusive et unilatérale les aspects de la gestion des risques et des désastres, sans inclure dans sa stratégie et ses actions les aspects liés au développement.

iii. Les représentants des autorités nationales, (au niveau central et dans les départements), ont souligné comme très positif, l'appui du PNUD.

iv. Au cours de l'enquête de terrain, certains partenaires ont déploré que dans la communication autour de leur participation au programme, il n'y a pas eu assez de visibilité de leur participation.

v. Il n'y a pas de cadre légal qui régit la gestion des risques et des désastres et par conséquent la Direction de la Protection Civile du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales n'a pas un statut légal.

b. RECOMMANDATIONS

La mission a cru bon de présenter les recommandations, spécifiquement pour le PNUD, le Gouvernement et les autres bailleurs de fonds.

Recommandations pour le PNUD – Haïti :

R.1. – PNUD : Etant donné son mandat institutionnel, ses engagements antérieurs, ses expériences globales en gestion des risques et des désastres, ses capacités techniques et sa stratégie de renforcement des capacités, ainsi que sa position de leader vis-à-vis de la communauté internationale pour la GRD, le PNUD occupe une position clé dans la promotion de la GRD en Haïti. A ce titre, la mission recommande la poursuite de l'appui du PNUD dans la promotion de la réduction de risques et des désastres en tant qu'une problématique liée au développement en Haïti.

R.2. – PNUD : La mission d'évaluation recommande aussi que le PNUD fasse un plaidoyer auprès des autres bailleurs de fonds pour qu'ils participent à un futur programme de gestion des risques et des désastres.

R.3. – PNUD : La gestion des risques et des désastres est un préalable requis pour assurer le développement socio-économique du pays et ne doit pas être considérée d'une manière singulière et unilatérale, mais plutôt comme une précondition au développement. A cet égard, la mission recommande qu'à l'avenir, dans une approche stratégique intégrée, le PNUD élabore un programme d'appui au développement socio-économique de la République d'Haïti, incluant les axes prioritaires définis par le CPD 2017 – 2021, soit:

- (i) la réduction de la pauvreté,
- (ii) la gouvernance démocratique et l'état de droit et
- (iii) la réduction de la vulnérabilité et le renforcement de la résilience.

R.4. – PNUD : La mission recommande que le PNUD inclue dans cette vision intégrée le plaidoyer et son support au Gouvernement pour que ce dernier élabore, sanctionne et met en application un cadre légal régissant la gestion des risques et des désastres.

R.5. – PNUD : La mission recommande que le PNUD apporte son appui aux autorités nationales pour l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources et d'un plan d'actions.

R.6. – PNUD : La mission recommande au PNUD – Haïti d'élaborer, en étroite consultation avec le Gouvernement et les autres bailleurs de fonds, une stratégie de sortie pour la GRD.

Recommandations pour le Gouvernement de la République d'Haïti :

La mission d'évaluation finale du PASNGRD recommande au Gouvernement de la République d'Haïti :

R.1. – Gouv. : élaborer, sanctionner et mettre en application un cadre légal relativement à la gestion des risques et des désastres, dont la première conséquence

sera de donner un statut légal à la Direction de la Protection Civile du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales.

R.2. – Gouv. : mettre en place un processus permanent de réflexion stratégique dans le développement des politiques gouvernementales, en associant les organisations de la société civile, le secteur privé et les médias.

R.3. – Gouv. : prévoir dans le budget de l'Etat une ligne budgétaire spécifique pour la gestion des risques et des désastres.

R.4. – Gouv. : assurer la mise en place et définir clairement le fonctionnement d'un service de suivi – évaluation du Système National de Gestion des Risques et des Désastres. (SNGRD).

R.5. – Gouv. : élaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des ressources pour son développement socio-économique en général et, spécifiquement, avec une approche stratégique pour la gestion des risques et des désastres, afin d'attirer l'intérêt des bailleurs de fonds qui appuient le développement socio-économique du pays.

R.6. – Gouv. : prendre les mesures nécessaires pour que les Comités Départementaux assurent la visibilité de tous les partenaires à l'exécution du programme de gestion des risques et des désastres auprès du public.

Recommandations pour les autres bailleurs de fonds qui participent au développement social et économique en République d'Haïti :

R.1. – BDF : La mission recommande que tous les bailleurs de fonds qui appuient les efforts du Gouvernement de la République d'Haïti pour assurer le développement social et économique du pays apportent leur appui spécifique à la gestion des risques et des désastres.

SOMMAIRE

- I. Le programme évalué.
- II. Les objectifs de l'évaluation.
- III. Les critères d'évaluation.
- IV. Le déroulement de la mission :
 1. La revue documentaire.
 2. L'élaboration du plan de travail et de la méthodologie d'évaluation.
 3. Les rencontres avec les acteurs nationaux et internationaux impliqués dans l'élaboration et l'exécution du programme, ainsi que les bénéficiaires du programme.
 4. La collecte de données.
 5. L'analyse des données.
 6. Le respect du cadre d'évaluation.
 7. L'analyse des critères d'évaluation.
 8. Le cadre des résultats.
 9. Le management du programme.
 10. Les avantages comparatifs du PNUD.
 11. Les acquis du programme, les difficultés rencontrées et les leçons tirées.
 12. Les limites de l'évaluation.
 13. Conclusions et recommandations.
 14. Remerciements.

Annexes :

Annexe 1 : liste des documents consultés.

Annexe 2 : les personnes rencontrées.

Annexe 3 : le plan de travail.

Annexe 4 : l'approche méthodologique pour le déroulement de la mission.

Annexe 5 : les matrices d'évaluation.

Annexe 6 : les questionnaires.

Annexe 7 : les tableaux de synthèse des résultats, année par année (2010-2016).

Annexe 8 : le rapport financier pour la période 2010 – 2016.

Annexe 9 : la présentation Power Point pour validation.

I. Le programme évalué.

Le Programme d'appui au système national de gestion des risques et désastres a démarré en 2009 et réajusté en 2010, pour répondre, aux côtés d'autres partenaires, aux priorités du Gouvernement haïtien en matière de prévention, préparation et réponse aux désastres. Cependant, il est à noter que l'appui du PNUD dans ce domaine a commencé en 2001. Ceci, à travers la mise en place des structures et mécanismes ainsi que le renforcement de capacités institutionnelles, individuelles et systémiques à l'échelle nationale et départementale.

L'objectif général du PASNGRD est de renforcer les capacités opérationnelles du SNGRD au niveau central et décentralisé pour une meilleure gestion des risques et désastres en Haïti.

Les interventions du PASNGRD visaient à fournir aux institutions haïtiennes et aux populations vulnérables, des services intégrés permettant d'augmenter leur résilience face aux désastres. Il s'agit principalement de :

- Renforcer les capacités techniques et le cadre institutionnel pour la prévention, la préparation et la réponse aux désastres ;
- Assurer une meilleure coordination interinstitutionnelle et sectorielle ;
- Consolider l'identification des risques et systèmes d'alerte ;
- Gérer les connaissances sur les risques, les vulnérabilités et les mécanismes de gestion ;
- Contribuer à réduire les risques et la vulnérabilité des populations.

L'évaluation a eu pour objet de mesurer la performance et la pertinence des interventions du PNUD en appui au système nationale de gestion des risques et désastres durant la période 2010 - 2016. Les résultats de cette évaluation permettront au PNUD et à ses partenaires nationaux, de réajuster leurs interventions dans le domaine de la gestion des risques de désastres dans une perspective d'optimisation, de rationalisation et de durabilité. Ils permettront également au PNUD de capitaliser sur les bonnes pratiques et les leçons apprises dans le cadre de son nouveau cycle de programmation 2017 - 2021.

II. Les objectifs de l'évaluation

Les objectifs de cette évaluation se situent à 3 niveaux :

- Analyser la pertinence et l'efficacité du programme vis-à-vis de ses objectifs initiaux ;
- Analyser l'exécution du programme pour apprécier l'efficience de l'utilisation des ressources par rapport aux réalisations ;
- Dégager les recommandations pour la pérennisation des actions et la capitalisation des bonnes pratiques et leçons apprises.

Cette évaluation (qui s'est limitée à la période 2010 – 2016) a focalisé sur l'ensemble des acteurs et bénéficiaires des activités du programme dans les zones couvertes notamment le niveau central et départemental. Elle a pris en compte l'ensemble du système national de gestion des risques et désastres y compris les mécanismes de coordination sectorielle et intersectorielle de gestion des risques et désastres.

Les objectifs spécifiques de l'évaluation ont été les suivants :

- a) Faire une revue des réalisations du programme afin d'en tirer des conclusions stratégiques et opérationnelles (leçons apprises et bonnes pratiques) pour l'avenir.
 - i) Evaluer les accomplissements du programme au niveau des résultats et de sa contribution à l'effet, se référant aux Plans de travail annuels.
 - ii) Identifier les difficultés au niveau de la mise en œuvre du projet et évaluer les stratégies et les réponses de gestion des décideurs et des responsables concernés.
 - iii) Evaluer le niveau de participation des divers partenaires du projet, y compris les services de l'Etat, les partenaires du développement en Haïti, ainsi que l'engagement public dans la mise en œuvre du programme.
 - iv) Synthétiser les leçons clés et les meilleures pratiques tirées de la mise en œuvre du programme, qui pourraient concerner d'autres futurs projets.
- b) Produire des recommandations sur la manière de bonifier les réalisations obtenues. Ces recommandations pourront orienter la conception et la mise en œuvre d'une éventuelle prochaine action.
- c) Rendre compte de l'utilisation qui a été faite des fonds qui ont été alloués.

III. Les critères d'évaluation

L'évaluation a porté sur quatre niveaux, dont :

- a) la conception du programme ;
- b) la mise en œuvre du programme ;
- c) le niveau des résultats obtenus ;
- d) la durabilité des résultats obtenus.

Les critères d'évaluation d'un programme sont multiples et dépendent de la nature du programme ainsi que de son niveau de mise en œuvre. Pour cette évaluation, nous avons respecté intégralement les prescriptions du « Guide de la planification et de l'évaluation axés sur les résultats de développement (PNUD 2009) », à partir de la fidèle définition de chacun des critères, telle que donnée dans ce guide.

L'évaluation a examiné les critères suivants :

- a) la pertinence,
 - b) la cohérence,
 - c) l'efficacité,
 - d) l'efficience,
 - e) l'impact,
 - f) la durabilité.
- a) Le premier critère d'évaluation est **la pertinence** du programme qui concerne le degré de compatibilité qu'une initiative de développement et ses produits et effets escomptés entretiennent avec les politiques nationales et locales et avec les priorités et les besoins des bénéficiaires visés. Elle tient compte par ailleurs du degré de réactivité de l'initiative face aux priorités de développement humain et du plan institutionnel du PNUD en matière de redevabilité des populations et des questions d'égalité des sexes. Elle vérifie également le niveau de compatibilité entre la perception des besoins tels que planifiés par les chargés de la planification de l'initiative et la réalité des besoins du point de vue des bénéficiaires visés. Enfin, elle englobe le concept de capacité de réaction, c'est-à-dire le degré de réactivité du PNUD face aux changements et émergence des priorités et besoins de développement.
- b) La **Cohérence** caractérise la liaison étroite entre les différents éléments constitutifs d'un ensemble. Toutes les parties de cet ensemble ont un rapport logique, comportant une absence de contradiction entre elles et sont intimement unies. Elles présentent un rapport harmonieux entre elles, un rapport homogène et sont organisés dans une progression ordonnée.
- c) **L'efficacité** est la mesure du niveau de réalisation des résultats (produits ou effets) escomptés d'une initiative donnée ou la mesure des progrès réalisés pour l'atteinte des produits ou effets.

L'évaluation de l'efficacité dans les évaluations d'un programme implique une appréciation des causes et des effets, c'est-à-dire l'attribution des changements observés aux activités du programme et à ses produits.

L'évaluation de l'efficacité implique trois étapes fondamentales :

- i. mesurer le changement dans les produits et les effets observés ;
- ii. attribuer ces changements ou les progrès réalisés à l'initiative (évaluation du programme) ou déterminer les contributions du PNUD à ces changements observés ;

iii. juger la valeur des changements (positive ou négative).

- d) **L'efficience** mesure la manière avec laquelle les ressources ou les apports (tels que les fonds, la compétence et le temps) sont transformés de façon économe en résultats. Une initiative est considérée efficiente lorsqu'elle utilise les ressources correctement et de façon rationnelle pour atteindre les produits souhaités. L'efficience est importante pour garantir le bon usage des ressources et mettre en relief d'autres usages efficaces de ces ressources.
- e) **L'impact** mesure les changements dans le développement humain et dans le bien-être des populations apportés, directement ou indirectement, prévus ou non, par les initiatives de développement. Plusieurs organisations de développement évaluent l'impact parce qu'il génère des informations utiles à la prise de décision et soutient la redevabilité dans la réalisation des résultats. Par moments, l'évaluation d'impact fait face à certains défis: ainsi, confirmer si les bénéfices apportés aux bénéficiaires peuvent être directement attribués au soutien du PNUD peut s'avérer difficile, et particulièrement lorsque le PNUD est l'un des nombreux donateurs. Evaluer l'impact des initiatives du PNUD doit néanmoins avoir lieu à chaque fois que des bienfaits directs sur les populations sont perceptibles.
- f) **La durabilité** mesure le degré auquel les bénéfices des initiatives perdurent après que l'aide au développement en provenance de l'extérieur ait touché à sa fin. Evaluer la durabilité implique une appréciation du niveau auquel les pertinentes conditions sociales, économiques, politiques et autres sont réunies et, toujours sur la base de cette appréciation, d'effectuer des projections sur la capacité nationale à maintenir, diriger et garantir les résultats du développement dans le futur.

Une évaluation de la durabilité peut par exemple étudier le degré auquel :

- une stratégie de durabilité, y compris le renforcement de la capacité des parties prenantes nationales, a été développée ou mise en œuvre.
- il existe des mécanismes financiers et économiques mis en place pour assurer la continuité du flux de bénéfices en cours une fois que l'aide touchera à sa fin.
- les modalités organisationnelles appropriées (dans le secteur public ou privé) ont été appliquées.
- les cadres politiques et de régulation ont été mis en place et soutiendront la continuité des bénéfices.
- la capacité institutionnelle requise (systèmes, structures, personnel, compétence, etc.) existe.

IV. Le déroulement de la mission.

1. La revue documentaire.

La mission a débuté par une revue de la documentation mise à la disposition par le Bureau du PNUD Haïti (la liste des documents consultés est en annexe).

2. L'élaboration du plan de travail et de la méthodologie de déroulement de la mission.

La deuxième étape de la mission d'évaluation a été l'élaboration du rapport initial, incluant le plan de travail (chronogramme), la méthodologie pour le déroulement de la mission, les questionnaires pour les rencontres avec les acteurs impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme, ainsi que les matrices d'évaluation.

3. Les rencontres avec les acteurs impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme.

L'étape suivante a été une consultation des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du Programme d'Appui au Système National de Gestion des Risques et des Désastres. (la liste des personnes rencontrées est en annexe).

Les acteurs rencontrés ont été répartis en six (06) groupes, dont :

- ✓ le management du PNUD,
- ✓ la coordination du PASNGRD,
- ✓ les autorités gouvernementales au niveau central et départemental,
- ✓ les partenaires internationaux ;
- ✓ les partenaires techniques de mise en œuvre (PTF),
- ✓ les bénéficiaires.

4. La collecte de données.

La collecte de données a complété les informations fournies par les documents mis à disposition à la mission par le PNUD - Haïti. Elle a impliqué la gestion de questionnaires, la conduite d'entretien et l'examen ou l'intégration de données de sources déjà existantes.

Les échanges avec les personnes rencontrées se sont effectués en utilisant deux approches, dont :

(i) La première a été l'entrevue semi-structurée (ISS), qui consiste à quérir l'information en se servant de quelques questions clé, l'entretien étant progressivement orienté par les réponses fournies par l'interlocuteur. L'avantage de cette méthode réside dans sa souplesse. Mais il faut toujours faire attention à ne pas s'écarter du but, et ne pas perdre de vue l'essentiel des éclaircissements recherchés sur le projet (pertinence, efficacité, efficience, appropriation, durabilité).

(ii) La seconde approche a été l'entrevue totalement structurée (ITS), qui consiste en l'utilisation d'un questionnaire diversement aménagé en fonction des interlocuteurs et des thèmes abordés. Elle permet d'aller vite, mais comporte le risque d'escamoter des informations utiles du fait d'être directive. On y remédie par des inflexions tactiques vers l'ISS. Les réponses obtenues par cette méthode permettent d'établir les ratios des opinions exprimées par les acteurs qui ont été rencontrés.

5. L'analyse des données

L'analyse des données cherche à identifier des modèles dans les faits, soit en effectuant d'importantes déductions (analyse), soit en combinant des sources d'informations pour atteindre une plus grande compréhension (synthèse). Le mélange des méthodes d'évaluation requiert donc une analyse séparée de chaque élément et une synthèse de toutes les sources, afin d'examiner les schémas, la convergence ou la complexité.

En plus des axes d'évaluation définis ci-dessus, il a fallu, relativement aux actions qui composent le programme et à la stratégie de sa mise en œuvre, examiner les critères suivants : (i) la pertinence, (ii) l'efficacité, (iii) l'efficacité, (iv) l'appropriation, et (v) la durabilité.

De manière générale, l'application de ces critères les plus utilisés, en les associant, permet de s'assurer que l'évaluation a couvert les domaines les plus importants du programme.

Au terme de l'analyse des données, la mission d'évaluation :

- (i) apprécie les limites de l'évaluation,
- (ii) tire les conclusions essentielles, ainsi que les leçons apprises, et
- (iii) élaborent les recommandations qu'ils formuleront au commanditaire.

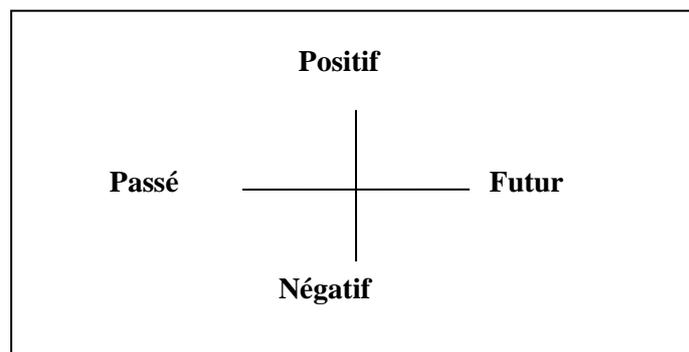
L'approche d'évaluation des actions menées repose sur la technique SEPO (Succès-Echecs-Perspectives-Obstacles), particulièrement adaptée à la gestion axée sur les résultats. Elle est actuellement reconnue par la plupart des institutions intervenant dans la sphère du développement. Il s'agit d'analyser, avec les partenaires, les points perçus comme des succès incontestables ou, au contraire, comme des échecs relatifs ou absolus. Pour chaque résultat visé, il est question d'apprécier les capacités d'intervention des acteurs en adéquation des moyens mis à leur disposition, ainsi que l'environnement d'exécution qui a prévalu durant la période concernée.

La SEPO étant une approche dynamique, elle permet d'exploiter les leçons tirées des périodes antérieures pour reprogrammer l'avenir, d'où la notion de « Perspective ». En effet, l'évaluation de fin de projet ne correspond pas toujours avec la clôture des interventions sur le terrain. Les leçons tirées d'un cycle d'intervention ont besoin d'être capitalisées pour leur revalorisation dans les cycles subséquents.

La notion d'obstacles permet de relever les entraves qui n'étaient pas prévisibles au moment où le projet s'élaborait. Elle permet aussi d'anticiper ceux qui peuvent se dresser sur le chemin des acteurs dans le futur. Les obstacles qui relèvent de la simple crainte sont qualifiés de risques.

La méthode SEPO fonctionne donc selon deux axes : l'axe positif/négatif et l'axe passé/futur. La figure ci-après en donne la représentation graphique. Elle est tout à fait appropriée pour le projet proposé à l'évaluation.

Représentation schématique de la méthode SEPO



Une autre méthode appelée SWOT (*Strength–Weakness, Opportunities–Threats* = Atouts-Faiblesses-Opportunités, Risques) est souvent utilisée en complément de SEPO dont elle est d'ailleurs proche. Il est question, d'un côté, d'identifier, en perspectives, les opportunités et les risques (axe horizontale). D'un autre côté, il faut rechercher le lien entre les succès et les atouts, d'une part, et entre les échecs et les faiblesses d'autre part. Pour ce qui nous concerne, l'un des points majeurs porte sur les perspectives et la suite du projet en tant qu'outil à la fois stratégique et opérationnel, l'autre étant l'ajustement programmatique face aux mutations contextuelles.

6. Le respect du cadre d'évaluation

L'évaluation a respecté le cadre défini par sa portée et les produits attendus :

- Identifier concrètement l'apport des effets du programme et définissant les leçons apprises et les bonnes pratiques qui en découlent ;
- Analyser d'une manière spécifique les critères suivants : la pertinence du programme, son efficacité, son efficience, la durabilité des résultats obtenus, leur appropriation par la partie nationale et les bénéficiaires, ainsi que les stratégies de partenariat.
- Les acquis et les difficultés de mise en œuvre du programme et les leçons tirées, les conclusions et les recommandations.

7. L'analyse des critères d'évaluation.

L'appui fourni par le PASNGRD a été **pertinent** : il a répondu à une priorité nationale urgente.

Le PASNGRD a identifié clairement les problèmes et leurs causes :

- décentralisation des actions en GRD,
- renforcement des capacités et de la coordination,
- appui aux structures décentralisées,
- mettre en place un système de coordination dans chaque département et entre les départements,
- visibilité de la Protection Civile dans les communautés,
- appui à la révision des plans de contingence,
- aide dans le développement d'une consultation permanente entre les départements en matière de la GRD et rendre opérationnels les forums de discussions, etc.

L'appui a été **efficace**, parce que :

- a permis d'accroître les capacités de la partie nationale,
- élaboration des plans stratégiques des Coordonnateurs Départementaux,
- développement des outils de travail et de gestion des situations dangereuses dans le cadre de la programmation,
- des séances de sensibilisation et des exercices de simulation qui ont permis le changement de comportement de la population,
- prise de conscience des responsabilités par les autorités nationales et départementales,
- Développement des plans d'urgence familiaux, etc.

L'appui a été **efficace** et les dépenses en conformité avec les budgets approuvés. Cependant, la capacité d'absorption limitée de la partie nationale n'a permis qu'une réalisation de 89,0 % du budget approuvé (dépenses/budget approuvé) pour la période 2010-2016. La principale cause de ce taux de réalisation financière est principalement le niveau faible de réalisation à la première année du programme (72,1% en 2010).

L'appui a atteint l'**impact escompté** :

- Le programme a été très apprécié par les autorités nationales, départementales et locales, qui ont participé activement à la mise en œuvre des activités,
- il a apporté le support nécessaire à l'institutionnalisation du système de gestion des risques et des désastres, ainsi que la mise en place des mécanismes et outils pour la réponse,
- les comités départementaux sont renforcés et plus actifs,
- les Comités Communaux sont plus mobilisés et jouent leur rôle dans la communautés,

- le programme s'est adressé aux cibles visés, qui ont été les bénéficiaires de ce programme,
- la population et les autres bénéficiaires ont participé activement dans la réalisation des activités du programme dans la réalisation des différentes activités : les vendredis de la Protection Civile, les journées portes ouvertes, les marches organisés à travers les rues loirs des journées spéciales organisées par la coordination, etc

La pérennité des acquis est conditionnée par la continuation de l'appui par le PNUD et les autres bailleurs des fonds.

8. Les résultats obtenus.

Les tableaux de synthèse des résultats obtenus, année par année, tels que présentés dans les rapports annuels de la Direction de la Protection Civile sont en annexe. Ces résultats montrent la corroboration entre les résultats escomptés et ceux obtenus, d'une part, et les dépenses (année par année), d'autre part. Ce qui montre une bonne gestion du budget approuvé.

9. Le management du programme.

Le programme a constitué pour le PNUD une occasion de conforter sa position de partenaire privilégié de l'Etat en Haïti, apportant un appui complexe dans le domaine de la gestion des risques et des désastres. Cet appui repose, entre autres, sur des ressources humaines expérimentées et sur un personnel local constitué à travers un système de recrutement hautement sélectif. Un renforcement permanent des capacités dans les domaines de pointe au bénéfice aussi bien des experts internationaux que nationaux peut faire de cette ressource un précieux pôle d'excellence et de référence pour la contrepartie institutionnelle nationale.

Le PASNGRD a fait montre d'un souci constant pour son appui institutionnel correspondant aux besoins du pays, en établissant un cadrage pertinent et en assurant la complémentarité aux actions des autres bailleurs de fonds dans le domaine de la gestion des risques et des désastres.

L'appui opérationnel du PASNGRD a été apporté selon deux échelons. Le premier est celui qui consiste à assister les acteurs nationaux par la seule fourniture de l'expertise. Le second, en la coordination et le suivi-évaluation des actions mises en œuvre, sans en être le pourvoyeur de fonds.

A travers son outil opérationnel, le PASNGRS est intervenu sur le terrain selon une stratégie fondée sur la participation et le partenariat.

Au vu de sa bonne cohérence, la stratégie appliquée par le PASNGRD mérite d'être l'objet d'une évaluation spécifique complémentaire en vue d'un affinage et d'une validation, voire une modélisation, pour le futur.

La complémentarité des actions du programme avec celles des autres intervenants dans le domaine de la gestion des risques et des désastres a constitué le partenariat stratégique du PASNGRD avec tous ces intervenants.

10. Les avantages comparatifs du PNUD.

Le caractère spécifique du PNUD est représenté notamment par :

- i) son caractère multilatéral ;
- ii) la confiance globale dont il bénéficie;
- iii) son large cadre de coopération.

Ces caractères spécifiques se traduisent en avantages concrets dans sept axes de travail:

- a) Une expertise technique large, neutre et diversifiée.***
- b) Un système de référence pour l'élaboration des politiques et stratégies nationales :***
- c) Un outil de liaison entre les visions stratégiques et les réalités du terrain :***
- d) Une expertise reconnue concernant le renforcement des capacités nationales :***
- e) une position clé pour la mobilisation des partenaires et la mise en réseau :***
- f) Une expérience reconnue pour le plaidoyer :***
- g) Concernant la facilitation de la coordination de l'aide :***

11. Les acquis, les difficultés et les leçons tirées dans la réalisation du programme.

Axe 1 : Support institutionnel :

Les acquis :

- Renforcement du SNGRD, ce qui a conféré à ce dernier plus de crédibilité devant le Gouvernement et les bailleurs de fonds.
- La coordination à travers les différentes plateformes comme la Table Thématique sur les désastres, le Forum GRD et aussi la rencontre des bailleurs.
- Renforcement des capacités de coordination de la DPC en cas de désastre.

Les difficultés :

- ▶ L'absence du cadre légal régissant la gestion des risques et désastres.

Les leçons tirées :

- ✚ L'appui de proximité fourni tant au niveau national que départemental dans la gestion des risques et des désastres a permis le renforcement institutionnel.
- ✚ La flexibilité du programme a permis de suivre les directives et attentes du Gouvernement.

Axe 2 : Identification des risques :

Les acquis :

- Le PASNGRD a permis l'émergence du Comité Scientifique qui a été mis en place, grâce à la mise à disposition d'une expertise pendant une longue période dans le domaine du risque sismique. Le programme a permis aussi l'élaboration d'une feuille de route et de la cartographie pour le risque sismique.

Les difficultés :

- ▶ Les fonds de courte durée obtenus n'ont pas permis de continuer cette expertise. L'implication de plusieurs bailleurs de fonds (dont les exigences et les objectifs sont très différents) a conduit au ralentissement de l'appui technique. Aussi, il y a eu un manque de financement pour l'implantation des TIC.

Les leçons tirées :

- ✚ Le PASNGRD a permis la mobilisation des ressources pour la mise en place à d'autres programmes (le programme séisme grand-nord, le projet résilience, le projet des risques urbains, qui s'est détaché complètement du PASNGRD).
- ✚ Cette expertise a permis de développer les 2 (deux) concepts : multi-risques et résilience.

Axe 3 : Gestion des connaissances :

Les acquis :

- Le PASNGRD a permis la création et la mise en place du Comité Technique « Education du public » en lien avec les équipes techniques des autres projets sur la capacité de compréhension du public et une amélioration de la communication étatique.
- Le développement des réflexes du public face aux risques.

Les difficultés :

- ▶ Cet axe devait être accompagné par les nouvelles technologies, mais le manque de financement n'a pas permis le développement des plateformes de dialogue et de concertation. Le financement disponible, insuffisant, était assuré pour une période trop courte ce qui n'a pas permis de planification à court et moyen terme.

Les leçons tirées :

- ✚ Pour assurer la bonne gestion des connaissances, l'utilisation des nouvelles technologies de l'information, à une plus grande échelle, est indispensable.

Axe 4 : Réduction des risques dans les secteurs :

Les acquis :

- L'appui pour l'organisation de la formation « in situ » et à l'étranger a permis d'accroître le niveau des compétences des agents des différents secteurs.
- Le dialogue établi a permis, à travers le Secrétariat Permanent de Gestion des Risques et des Désastres, l'établissement d'un dialogue plus large avec les secteurs.
- L'établissement des critères de résilience.

Les difficultés :

- ▶ L'intégration et l'appropriation des critères de risque au sein des ministères exige un appui institutionnel au niveau de certains ministères.

Les leçons tirées :

- ✚ Les changements fréquents de gouvernement, ont conduit à un perpétuel recommencement du dialogue avec les autorités gouvernementales. Le management du PNUD a fait, en permanence, des efforts pour renouer ce dialogue à chaque changement de gouvernement.

Axe 5 : La préparation à la réponse aux désastres :

Les acquis :

- Il s'agit de l'axe le plus fort du PASNGRD. Il a permis le développement d'un réflexe de préparation à tous les niveaux stratégiques et opérationnels, la mise en place des mécanismes et outils pour la réponse.

Les difficultés :

- ▶ Le manque de ressources humaines dans les institutions, dans la mise en œuvre de la stratégie de sortie.
- ▶ Stratégiquement, les actions du programme ne touchent pas directement le niveau communal et local.

Les leçons tirées :

- ✚ Face à 2008, le programme a permis le développement, au niveau du pays, d'une meilleure réflexion de préparation aux risques et désastres. (institutionnel, opérationnel et fonctionnel).

■

Dans l'ensemble du programme, il faut souligner que le PASNGRD a considérablement œuvré sur l'axe de la gestion des risques et des désastres, ainsi que la réponse aux urgences.

Dans ce domaine, des résultats concrets ont été obtenus. Ils concernent notamment :

- le renforcement du réseau des comités nationaux et territoriaux,
- l'élaboration d'outils stratégiques et techniques pour la planification de la réponse,
- la mise en place de la chaîne d'alerte,
- des fonds d'urgence dans les départements,
- des mécanismes de coordination et
- des programmes de formation.

D'une manière générale, le programme d'appui stratégique du PNUD était instrumental pour l'opérationnalisation du SNGRD en Haïti. Le PASNGRD a permis à l'Etat haïtien de s'engager d'une manière constante dans la gestion des risques et des désastres.

Cependant, le programme du PNUD aurait dû mettre plus d'accent sur une meilleure appropriation de la gestion des risques et des ressources par l'ensemble des acteurs étatiques. La GRD demeure encore fortement dépendante du Ministère de l'intérieur et des Collectivités Territoriales, et de la Direction de la Protection Civile.

Malgré la participation des représentants des autres ministères dans les différents comités du SNGRD (Secrétariat Permanent, Comités thématiques), il y a très peu d'appropriation institutionnelle des autres ministères et encore moins de la société civile dans les pratiques courantes et les programmes ordinaires du SNGRD. Il semble que la problématique de la gestion des risques et des désastres n'est pas encore une priorité dans les programmes de développement.

Relativement à l'appui technique, d'une manière générale, cet appui fourni par le PNUD a été fortement apprécié par tous les acteurs du SNGRD. Cet appui a considérablement contribué au renforcement du SNGRD en général et de la DPC en particulier.

La mission a constaté aussi que :

- ✚ le programme du PNUD a largement contribué à promouvoir des pratiques plus systématisées, mises en œuvre par les autorités nationales, pour ce qui est de la préparation et réponse aux désastres. Des plans de préparation et de réponse pour les saisons cycloniques (y compris l'évaluation de ces opérations et les leçons apprises) ont été systématiquement élaborés. Les activités de réponse pour les saisons cycloniques témoignent une très nette amélioration des capacités d'évacuations des zones menacées.
- ✚ les activités de formation et le développement des outils techniques ont permis de renforcer les capacités des entités opérationnelles, thématiques et sectorielles du SNGRD. Ces activités ont également permis de mettre en place des nouvelles structures au niveau départemental ainsi que de mieux dynamiser les structures existantes.

Les compétences techniques des ressources humaines, tant au niveau central que départemental, ont été nettement renforcées et des ressources humaines ayant des compétences pour la GRD œuvrent dans ce domaine.

L'appui technique du PNUD peut être amélioré à travers les aspects suivants :

- A) L'assistance du PNUD n'a pas abouti à une autonomie des instances opérationnelles du SNGRD. A cause de la faiblesse de ses moyens institutionnels, humains, et financiers, les capacités d'absorption et d'exécution du « Système » restent trop faibles pour utiliser les fonds disponibles comme investissement et pas seulement comme fonds d'appui.
- B) Le programme peut faciliter la mise en place d'un système de gestion de connaissance et d'information qui permettrait l'analyse des risques et des désastres et la détermination des aires prioritaires d'intervention, ainsi que l'identification des solutions concrètes pour les risques spécifiques.
- C) Le programme d'assistance du PNUD a principalement profité à la Direction de la Protection Civile, en tant que contrepartie principale nationale. Or, la DPC ne dispose pas du statut institutionnel nécessaire lui permettant de diriger et coordonner au niveau national les activités de l'ensemble des acteurs nationaux et internationaux pour la gestion de risques et désastres.

12. Les bonnes pratiques.

- Le PASNGRD a associé les acteurs nationaux et internationaux œuvrant dans le domaine de la gestion des risques et des désastres, au processus de réflexion et d'action en vue de l'atteinte des effets escomptés.
- Lors des entrevues avec les différents acteurs décentralisés, (Coordonnateurs Départementaux, autorités locales et bénéficiaires) il est ressorti que ces derniers sont conscients qu'il est important de partager avec les autres membres des communautés les connaissances apprises dans le cadre de leur formation et du renforcement de leurs capacités en matière de gestion des risques et des désastres.
- Le partenariat stratégique adopté par le PNUD, basé sur une approche participative et de permanente concertation, a été très efficace et il devrait être pris en considération dans d'autres projets et programmes du PNUD Haïti.
- Les différentes plateformes de concentration mises en place ont amélioré la coordination à tous les niveaux.

13. Les limites de l'évaluation.

Premièrement, la durée de la mission n'a permis d'effectuer qu'une seule visite sur le terrain, principalement pour prendre connaissance des opinions des autorités départementales et des bénéficiaires des actions du programme. Cependant, cet aspect a été pallié, en partie, par les échanges eus avec les Coordonnateurs Techniques Départementaux (CTD) des 10 départements du pays en appui aux délégués et aux comités départementaux de protection civile par le biais d'un questionnaire.

Deuxièmement, la mission n'a pas eu l'opportunité de rencontrer certains bailleurs de fonds et plus d'acteurs impliqués dans l'élaboration et l'exécution du programme : autorités nationales (Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales) et autorités départementales et communales, PTF et bénéficiaires dans différents départements du pays, afin d'avoir une plus large vision sur les acquis du projet, en particulier.

Mais, nous avons eu l'opportunité de rencontrer la Directrice de la Protection Civile qui nous a fourni d'importantes informations sur l'appui du programme.

Aussi, la direction du PASNGRD nous a défini avec précision les acquis, les difficultés et les leçons tirées lors de l'élaboration et l'exécution du Programme.

Les rencontres eues ont été concrètes et les suggestions et commentaires obtenus ont permis à la mission d'évaluation d'obtenir des informations indispensables pour l'évaluation.

14. Les conclusions et les recommandations de l'évaluation

a. CONCLUSIONS.

i. Le rôle du PNUD, à travers le PASNGRD, a été participatif, pluri-institutionnel, flexible et de dynamique ascendante.

Par rapport aux critères d'évaluation :

- ❖ cet appui a été pertinent : il a répondu à une priorité nationale urgente.
- ❖ l'appui a été efficace : il a permis d'accroître les capacités de la partie nationale.
- ❖ l'appui a été efficient et les dépenses en conformité avec les budgets approuvés. Cependant, la capacité d'absorption limitée de la partie nationale n'a permis qu'une réalisation de 89,0 % du budget approuvé. (dépenses/budget approuvé).
- ❖ l'appui a atteint l'impact escompté : il a apporté le support nécessaire à l'institutionnalisation du système de gestion des risques et des désastres.
- ❖ la pérennité des acquis est conditionnée par la continuation de l'appui par le PNUD.

ii. Le PASNGRD a abordé d'une manière singulière, exclusive et unilatérale les aspects de la gestion des risques et des désastres, sans inclure dans sa stratégie et ses actions les aspects liés au développement.

iii. Les représentants des autorités nationales, (au niveau central et dans les départements), ont souligné comme très positif, l'appui du PNUD.

iv. Au cours de l'enquête de terrain, certains partenaires ont déploré que dans la communication autour de leur participation au programme, il n'y a pas eu assez de visibilité de leur participation.

- v. Il n’y a pas de cadre légal qui régit la gestion des risques et des désastres et par conséquent la Direction de la Protection Civile du Ministère de l’Intérieur et des Collectivités Territoriales n’a pas un statut légal.

1. RECOMMANDATIONS

La mission a cru bon de présenter les recommandations, spécifiquement pour le PNUD, le Gouvernement et les autres bailleurs de fonds.

Recommandations pour le PNUD – Haïti :

R.1. – PNUD : Etant donné son mandat institutionnel, ses engagements antérieurs, ses expériences globales en gestion des risques et des désastres, ses capacités techniques et sa stratégie de renforcement des capacités, ainsi que sa position de leader vis-à-vis de la communauté internationale pour la GRD, le PNUD occupe une position clé dans la promotion de la GRD en Haïti. A ce titre, la mission recommande la poursuite de l’appui du PNUD dans la promotion de la réduction de risques et des désastres en tant qu’une problématique liée au développement en Haïti.

R.2. – PNUD : La mission d’évaluation recommande aussi que le PNUD fasse un plaidoyer auprès des autres bailleurs de fonds pour qu’ils participent à un futur programme de gestion des risques et des désastres.

R.3. – PNUD : La gestion des risques et des désastres est un préalable requis pour assurer le développement socio-économique du pays et ne doit pas être considérée d’une manière singulière et unilatérale, mais plutôt comme une précondition au développement. A cet égard, la mission recommande qu’à l’avenir, dans une approche stratégique intégrée, le PNUD élabore un programme d’appui au développement socio-économique de la République d’Haïti, incluant les axes prioritaires définis par le CPD 2017 – 2021, soit:

- (i) la réduction de la pauvreté,
- (ii) la gouvernance démocratique et l’état de droit et
- (iii) la réduction de la vulnérabilité et le renforcement de la résilience.

R.4. – PNUD : La mission recommande que le PNUD inclue dans cette vision intégrée le plaidoyer et son support au Gouvernement pour que ce dernier élabore, sanctionne et met en application un cadre légal régissant la gestion des risques et des désastres.

R.5. – PNUD : La mission recommande que le PNUD apporte son appui aux autorités nationales pour l’élaboration d’une stratégie de mobilisation des ressources et d’un plan d’actions.

R.6. – PNUD : La mission recommande au PNUD – Haïti d’élaborer, en étroite consultation avec le Gouvernement et les autres bailleurs de fonds, une stratégie de sortie pour la GRD.

Recommandations pour le Gouvernement de la République d’Haïti :

La mission d’évaluation finale du PASNGRD recommande au Gouvernement de la République d’Haïti :

R.1. – Gouv. : élaborer, sanctionner et mettre en application un cadre légal relativement à la gestion des risques et des désastres, dont la première conséquence sera de donner un statut légal à la Direction de la Protection Civile du Ministère de l’Intérieur et des Collectivités Territoriales.

R.2. – Gouv. : mettre en place un processus permanent de réflexion stratégique dans le développement des politiques gouvernementales, en associant les organisations de la société civile, le secteur privé et les médias.

R.3. – Gouv. : prévoir dans le budget de l’Etat une ligne budgétaire spécifique pour la gestion des risques et des désastres.

R.4. – Gouv. : assurer la mise en place et définir clairement le fonctionnement d’un service de suivi – évaluation du Système National de Gestion des Risques et des Désastres. (SNGRD).

R.5. – Gouv. : élaborer et mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des ressources pour son développement socio-économique en général et, spécifiquement, avec une approche stratégique pour la gestion des risques et des désastres, afin d’attirer l’intérêt des bailleurs de fonds qui appuient le développement socio-économique du pays.

R.6. – Gouv. : prendre les mesures nécessaires pour que les Comités Départementaux assurent la visibilité de tous les partenaires à l’exécution du programme de gestion des risques et des désastres auprès du public.

Recommandations pour les autres bailleurs de fonds qui participent au développement social et économique en République d’Haïti :

R.1. – BDF : La mission recommande que tous les bailleurs de fonds qui appuient les efforts du Gouvernement de la République d’Haïti pour assurer le développement social et économique du pays apportent leur appui spécifique à la gestion des risques et des désastres.

REMERCIEMENTS.

La mission veut exprimer ses remerciements pour la collaboration accordée, leur disponibilité et les informations fournies tout au long de la mission par la coordination du Programme et en particulier nos remerciements s'adressent à Monsieur Jonky Tenou, Chief Technical Specialist Crisis Prevention and Recovery, Head of Disaster Risk Management Unit et Mme Katleen Mompont, Directrice Nationale du PASNGRD.

Nous voudrions remercier aussi Mme Marie Alta Jean Baptiste, Directrice de la Direction de la Protection Civile au Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales, pour les détails apportés sur l'exécution du Programme.

Des remerciements particuliers à Monsieur Patrick Vieux, Expert en Suivi-Evaluation PASNGRD, qui a eu la gentillesse de nous accompagner durant la mission en Haïti et qui nous a fourni de renseignements précieux relativement au « Programme ».

Egalement nous exprimons notre gratitude à tous les interlocuteurs qui ont bien voulu nous donner leur point de vue, en particulier sur l'exécution du PASNGRD, mais aussi sur leur vision d'avenir, corroboré avec la situation spécifique de la République d'Haïti, avec les risques et les désastres potentiels et possibles.

Québec, le 11 mai 2017.